ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE
ET DU PROGRAMME DE PAYS

République du Niger

Résumé

Bureau indépendant de l'évaluation

FIDA
Investir dans les populations rurales

Résumé

I. Introduction

1. Cette ESPP est la seconde menée au Niger: la première fut achevée en 2011. L'ESPP a pour objectif principal d'évaluer la performance de la stratégie et du programme et l'impact des opérations financées par le FIDA au Niger entre 2011 et 2020 pour éradiquer la pauvreté rurale.

2. Depuis 1980, le FIDA a financé 14 projets de développement rural au Niger pour un coût total de 739,4 millions d'USD, dont 350,8 millions d'USD (soit 47,4%) de prêts et dons FIDA. Le FIDA a préparé trois programmes d'options stratégiques (COSOP selon le sigle anglais) en 1999, 2005 et 2012. Le FIDA a ouvert un bureau à Niamey (hébergé par le Programme alimentaire mondial) en juillet 2014, où un cadre national d'appui au programme est en place. Le poste de Chargé de pays pour le Niger a été transféré dans le hub du FIDA d'Abidjan en 2018.

3. Cette évaluation a dû faire face à la pandémie de COVID-19, qui a empêché les membres non nigériens de l'équipe d'évaluation de visiter le pays. Une étude approfondie de la documentation, des entretiens à distance et des visites de terrain effectuées par des membres nationaux de l'équipe ont permis de résoudre cette situation. Les visites de terrain ont contribué à valider les constats sur l'efficacité, les effets sur les institutions, ainsi que certains aspects des impacts sur les revenus et le capital humain, et sur la durabilité des bénéfices.

II. Contexte du pays

4. En 2019, la population du Niger était estimée à 23,3 millions d'habitants, avec un taux moyen de croissance démographique très élevé (3,9% depuis 2010). En conséquence, la population est très jeune (environ 50% des habitants ont moins de 15 ans). La grande majorité de la population vit dans les zones rurales (83%). L'économie nigérienne est dominée par l'agriculture (39% du PIB en 2018).

5. Le Niger est en situation de fragilité pour les raisons suivantes: i) l'instabilité politique et sociale que le pays a vécue après son indépendance; ii) les aléas climatiques liés à la sécheresse; iii) la sécurité précaire, le long de la frontière nord-ouest (régions de Tillabéry et Tahoua) et au sud à la frontière du Nigéria.

6. Avec un revenu de 412 USD par habitant (2018), le Niger est classé comme pays à faible revenu. Avec un taux de prévalence du retard de croissance de 47,8%, le Niger est l'un des pays affichant la plus forte prévalence de malnutrition chronique au monde. Avec un indice d'inégalité de genre de 0,647, le Niger était classé au 154e rang sur 161 pays.

7. Le principal cadre stratégique sur la sécurité alimentaire est l'Initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (I3N) lancée en 2011 et adoptée par le gouvernement en 2012, qui vise l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en mettant l'accent sur une petite agriculture familiale plus productive et résiliente.

III. Performance du portefeuille

8. La **pertinence** du portefeuille a été plutôt satisfaisante. Les projets sont assez bien conçus et reposent sur les enseignements tirés des projets et programmes précédents appuyés par le FIDA et par les autres partenaires techniques et financiers. Les différentes composantes et sous-composantes des projets s'articulent bien entre elles. Les activités d'infrastructure sociale et économique promues par les projets permettent aux bénéficiaires un meilleur accès aux services d'appui à la production. Les appuis aux instances locales de gestion, tout comme le soutien aux groupes d'utilisateurs pour la gestion de l'eau, la réhabilitation des routes et la

gestion des ressources naturelles sont essentiels à la pérennisation des acquis et réalisations. L'action de développement sur le long terme est soutenue par l'approche « c*ash for work* » ou « f*ood for work* », ainsi que d'autres actions à effet rapide permettant de répondre aux besoins urgents des populations les plus vulnérables.

9. Les projets mis en œuvre à partir de 2012 sont axés sur l'approche *pôle de développement économique*, qui cerne les infrastructures nécessaires à la promotion des échanges de produits ainsi que les cadres de concertation entre les acteurs principaux. Cette approche implique l'appui à la mise sur les marchés des cultures vivrières et des produits d'exportation, afin de faciliter leur agrégation au sein des grandes installations de demi-gros, réparties le long des routes des zones de production. Toutefois, les projets n'ont pas encore mené de diagnostics approfondis pour saisir certains aspects de la « gouvernance » des filières qui influencent le niveau des prix aux petits producteurs.

10. Dans le domaine de l'irrigation, les choix techniques des projets ont favorisé l'irrigation individuelle ou en binôme et des équipements de pompage ayant de faibles capacités d'exhaure, même là où les ressources en eaux souterraines/eaux de surface sont abondantes et permettent d'équiper de plus grandes superficies à moindre coût (économies d'échelle). Dans quelques cas, les derniers projets (ProDAF, PRECIS) ont essayé de définir des périmètres plus larges.

11. Le portefeuille a progressivement réduit les investissements dans les infrastructures sociales (éducation, santé et eau potable), sans chercher à combler cette lacune à travers des partenariats/synergies avec d'autres partenaires, alors que ces infrastructures sont de grande nécessité pour les plus pauvres. Le nouveau projet PRECIS prévoit des interventions sur la nutrition et l'hygiène des ménages, ainsi qu'un appui aux centres d'alphabétisation fonctionnelle.

12. L'**efficacité** globale du programme est jugée plutôt satisfaisante. Le portefeuille a atteint des résultats satisfaisants en matière d'aménagements de conservation des eaux et des sols, de gestion des terres et d'aménagement des bassins versants. L'efficacité des projets dans la mise en œuvre des infrastructures de collecte et de commercialisation est limitée sous l'angle du taux de réalisation des prévisions et plutôt satisfaisante sous l'angle de leur niveau d'utilisation et des dynamiques économiques induites. Les réalisations des pistes rurales sont inférieures aux prévisions, mais l'approche suivie semble assurer la bonne qualité des réalisations.

13. Les projets ont été plutôt efficaces en matière d'amélioration de l'accès aux techniques de production (appui-conseil agricole, appui technique et organisationnel aux semenciers) mais l'accès aux intrants à travers les boutiques d'intrants reste problématique. La reconstitution du capital de production animale pour les plus vulnérables a été plutôt inefficace (en particulier l'action kits volaille), à cause du non-respect des mesures de prophylaxie.

14. En ce qui concerne le renforcement des capacités de planification, de collaboration et de gestion des institutions locales, l'efficacité des projets est assez satisfaisante. Le programme a été plutôt inefficace en matière de développement des microentreprises rurales. Il ne s'est pas non plus révélé efficace en matière d'amélioration de l'accès des ruraux pauvres aux services financiers adaptés.

15. L'**efficience** a été plutôt satisfaisante. Les bonnes performances financières et l'exécution des projets sans prolongation des délais, et les délais d'entrée en vigueur des prêts relativement longs, mais inférieurs aux moyennes des projets plus anciens cofinancés par le FIDA au Niger, sont autant d'indicateurs de bonne efficience. Mais l'efficience de la plupart des projets a été affectée par: i) la réalisation partielle des investissements structurants (pour des raisons d'augmentation des coûts unitaires et des faibles capacités d'exécution des opérateurs); et ii) la réduction importante des réalisations des microprojets et des activités génératrices de revenus.

16. **Impact sur la pauvreté rurale**. Les projets ont contribué à l'augmentation des revenus et à l'amélioration des actifs et des conditions de vie des ménages, notamment à travers: i) l'aménagement des superficies irriguées et la mise à disposition d'intrants (semences et engrais) et de moyens d'exhaure; ii) les activités de conservation des eaux et des sols et de promotion de la « régénération naturelle assistée » favorisant la remise en valeur des terres dégradées; iii) leurs dotations en kits petits ruminants, qui constituent un capital de production précieux pour les ménages vulnérables ayant décapitalisé durant les périodes de crise.

17. L'irrigation et la récupération des superficies dégradées ont aussi engendré une augmentation de la production et de la productivité agricoles. Dans le cas du PUSADER, par exemple, les rendements des différentes cultures maraîchères ont enregistré une amélioration de l'ordre de 36%.

18. Les projets ont mené diverses activités destinées à réduire la malnutrition, telles que la promotion des jardins de case nutritionnels (consommation de légumineuses), la diversification des cultures dans le cadre du développement de l'irrigation, la distribution de petits ruminants (consommation de lait) et de volailles (viande et œufs) et la formation et sensibilisation en matière de nutrition. Toutefois, la faible constance et ampleur des actions destinées aux plus vulnérables et la quasi-absence de données quantitatives (anthropométriques) limitent l'évaluation de l'impact du programme sur la réduction de la malnutrition.

19. Les effets des projets sur le capital social sont importants en matière de renforcement des capacités techniques des producteurs et de leurs organisations, et sont plutôt mitigés en matière de capacité d'auto-organisation et de gestion. Le relèvement des niveaux de capacités et compétences des populations ayant un fort taux d'analphabétisme ne peut être qu'un travail de longue haleine.

20. Les sous-réalisations dans plusieurs composantes (infrastructure d'irrigation, des transports et des marchés, activités génératrices de revenus pour les femmes, entreprises pour les jeunes) ont affecté l'envergure des impacts et leur « profondeur » en termes de pauvreté. L'impact général du portefeuille sur la pauvreté a été plutôt satisfaisant.

(a) Durabilité des résultats

21. Les acquis en matière de régénération naturelle assistée ont de bonnes perspectives de durabilité, car les techniques utilisées par les producteurs sont simples et appropriées. L'adoption par le gouvernement, le 30 juillet 2020, d'un décret réglementant la pratique de la régénération naturelle assistée constitue un facteur important en faveur de la durabilité et de l'extension de la régénération naturelle assistée des terres.

22. Pour ce qui est de l'infrastructure hydraulique, les investissements à l'échelle individuelle ou binomiale procurent des avantages économiques évidents à leurs bénéficiaires. Toutefois, des risques de déperdition existent, liés notamment à des solutions techniques parfois inadéquates (puits de faible profondeur pouvant se tarir avant la fin de la saison d'irrigation, moyens d'exhaure de capacité insuffisante).

23. Concernant les infrastructures de marché de demi-gros, trois des cinq marchés mis en place sont bien fréquentés avec un encadrement des entrées et sorties des produits agropastoraux. Les groupements d'intérêt économique qui gèrent les marchés fonctionnels sont dynamiques et les taux de recouvrement des taxes de marchés sont satisfaisants. En revanche, les infrastructures des centres satellites de collecte et des boutiques d'intrants et boutiques d'aliments pour animaux sont peu dynamiques en raison d'une demande insuffisante, d'une concurrence forte du circuit informel et de faibles capacités de gestion.

24. Les projets ont collaboré avec les services techniques déconcentrés de l'État au niveau départemental et régional, les ONG locales, les communes et, plus

récemment, avec les chambres régionales de l'agriculture. La politique de décentralisation poursuivie par le gouvernement, bien qu'avançant lentement, avec transfert des compétences au niveau des collectivités territoriales (régions et communes), est aussi de nature à renforcer leur rôle dans le développement local et leur contribution à la prise en charge des acquis des projets. La durabilité est jugée plutôt satisfaisante.

25. L'appui à l'**innovation** a été satisfaisant. La principale innovation méthodologique introduite par le portefeuille consiste en l'approche « pôle de développement économique ». Il s'agit d'une approche territoriale qui articule ingénierie civile et ingénierie sociale dans toute action d'investissement productif, de désenclavement ou de construction d'infrastructures commerciales.

26. Les projets ont introduit plusieurs techniques dans leurs zones d'intervention. Il en est ainsi de: i) la production et la diffusion de semences améliorées de cultures vivrières (mil, sorgho, niébé), variétés à cycle court, à rendement élevé, à haute valeur nutritive; ii) l'amélioration des pratiques culturales, la densité des semis, les semis en ligne, la lutte contre les ravageurs, la fertilisation avec application localisée de microdoses, la rotation et l'association des cultures et la fertilisation organique. Dans le cas de l'irrigation, l'innovation la plus importante a été l'adoption de technologies moins coûteuses qui réduisent les pertes d'eau grâce à des équipements adaptés au contexte local (système californien).

27. La **reproduction à plus grande échelle** a été plutôt satisfaisante. Certaines approches promues par les projets ont réveillé l'intérêt d'autres partenaires économiques et financiers. Il en est ainsi pour le dispositif de construction et de gestion des marchés avec le cadre de concertation entre les acteurs principaux, le processus de récupération des terres dégradées et de lutte contre le *Sida cordifolia*. Toutefois, dans la plupart des cas, ce sont les projets cofinancés par le FIDA qui ont tiré profit des bonnes pratiques des anciens projets du portefeuille et reproduit leurs innovations. Les innovations introduites n'étant pas toujours formalisées et bien capitalisées pour être partagées et influencer les politiques publiques, ce potentiel reste sous-exploité.

28. La contribution à **l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes** a été plutôt satisfaisante. Tous les projets ont cherché à contribuer à l'autonomisation économique des femmes, à travers leurs interventions ciblées, comme les banques céréalières/greniers féminins de soudure, les kits caprins, les jardins de case, les microprojets et les formations en activités génératrices de revenus. D'après les documents des projets, ces actions ont amélioré la situation économique des bénéficiaires directes. L'autonomisation économique des femmes est restreinte par la possibilité limitée pour les femmes d'aller vendre leurs produits sur les marchés (intermédiation quasi systématique du mari). Plusieurs projets notent une surcharge de travail pour les femmes, et les activités visant à réduire le travail pénible n'ont pas été réalisées comme prévu.

29. La performance en matière de **gestion des ressources naturelles** a été satisfaisante. La reconstitution du couvert végétal par la « régénération naturelle assistée » présente plusieurs intérêts d'un point de vue agronomique: meilleure infiltration des eaux et amélioration de la teneur en matière organique des sols et réduction de l'évaporation du sol (ombrage et action de brise-vent). L'intégration de la régénération dans les systèmes productifs a démontré sa pertinence économique et environnementale, avec la réduction du nombre de semis engendrant une économie de semences de 50%, et un gain net sur les rendements en mil qui varie de 30 à 220 kg/ha selon l'ancienneté de la régénération.

30. Plusieurs actions menées par les projets ont pour effet de diminuer la pollution de l'environnement, telles que: i) l'adoption de la technique de microdosage des engrais chimiques; ii) l'utilisation de biopesticides à base de plantes et produits locaux (extrait aqueux des feuilles et graines de margousier, de tabac, de piment) pour

lutter contre les nuisibles des cultures maraîchères; iii) l'utilisation de pesticides chimiques homologués avec respect des paramètres de traitement.

31. L'action du programme en matière **d'adaptation aux changements climatiques** a été satisfaisante. La récupération des espaces pastoraux et leur mise en défens, ainsi que l'ingénierie sociale autour des puits pastoraux et des couloirs de passage, ont aussi contribué à la résilience. La régénération naturelle assistée est l'une des deux actions phares du programme pour l'amélioration de la résilience des populations rurales pauvres en raison de l'importance des réalisations (près de 250 000 ha pour l'ensemble du programme) et de son potentiel de reconstitution rapide d'un couvert arboré et arbustif à peu de frais. Le deuxième point phare est la pratique de l'irrigation et la valorisation des eaux vertes, à travers les travaux de conservation de l'eau et des sols/défense et restauration qui ont permis de récupérer près de 30 000 ha de terres auparavant incultes.

IV. Analyse des activités hors prêts

A. Gestion des savoirs

32. Les résultats de la gestion des savoirs ont été mitigés dans le cas des anciens projets, mais il y a eu des améliorations sous le COSOP 2012. Le programme a promu des échanges sur les bonnes pratiques et expériences capitalisées. Il a établi un contrat avec le Réseau national des Chambres d'agriculture du Niger (RECA) pour préparer et diffuser des notes de capitalisation.

33. Malgré cette avancée, la capitalisation des savoirs réalisée se limite aux aspects techniques qui ne sont pas traités de manière intégrée. Les efforts d'apprentissage ne sont pas orientés vers une démarche permettant de dépasser les particularités des activités, afin que les savoirs capitalisés puissent être partagés par un grand nombre de projets et avec d'autres partenaires techniques et financiers, et contribuer à la discussion sur les politiques sectorielles.

34. Le programme a peu investi dans les systèmes d'information géographique et, plus généralement, dans les nouvelles technologies de l'information pour une cartographie plus précise des zones des projets et un suivi plus détaillé des caractéristiques agroécologiques et socioéconomiques des communautés.

B. Développement des partenariats

35. Le choix des partenaires étatiques est approprié, compte tenu des thèmes et enjeux sur lesquels le FIDA met l'accent. Le Ministère du plan est l'interlocuteur du FIDA car il est responsable de la coordination des actions de développement. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage est le ministère de tutelle des projets du portefeuille et est ainsi un partenaire privilégié du FIDA. Le Ministère de l'équipement assure le contrôle de la qualité des infrastructures. Le Haut-Commissariat à l'Initiative I3N représente une grande opportunité car les objectifs du COSOP 2012 sont alignés sur les principaux axes de l'I3N, et le Haut-Commissariat assure la coordination intersectorielle de la mise en œuvre des interventions du programme de pays. En revanche, le FIDA n'a pas développé de liens forts avec d'autres ministères comme le Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, le Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé, ou le Ministère de l'entreprenariat des jeunes.

36. Outre le niveau central, les partenariats avec le gouvernement ont fonctionné aux niveaux régional et local entre les projets, les services techniques déconcentrés, les opérateurs spécialisés et les communes.

37. Le FIDA partage un cofinancement avec la Banque africaine de développement, la coopération italienne et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement. Le FIDA, la FAO et le PAM ont œuvré ensemble à la mise en place d'une initiative en faveur de la résilience en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans 35 communes prioritaires au Niger. Toutefois, le FIDA n'a pas suffisamment participé

à la coordination avec d'autres agences des Nations Unies intervenant au Niger, et il a été absent des processus d'élaboration de l'UNDAF. En conséquence, le FIDA n'a pas pu mettre en valeur son expérience dans le domaine du développement rural au Niger grâce à des contributions aux réflexions dans le domaine de la résilience, comme la FAO et le PAM l'ont fait.

38. Le FIDA a mobilisé les organisations d'agriculteurs et leurs fédérations. Le partenariat avec les organisations paysannes faîtières vise à assurer les services marchands d'appui à la production (distribution d'intrants, collecte et commercialisation de produits agricoles, transformation et stockage). Le partenariat avec les Chambres régionales d'agriculture vise à promouvoir l'émergence de l'entreprenariat privé et des structures de gestion viables, sous diverses formes d'organisations communautaires.

C. Engagement dans le dialogue sur les politiques publiques

39. Plusieurs projets ont inclus dans leurs montages le dialogue sur les politiques publiques. Le PASADEM, par exemple, soutenait des stratégies nationales pour améliorer la sécurité nutritionnelle et envisageait une coordination avec d'autres secteurs et partenaires travaillant dans le domaine de la nutrition. PRECIS envisage une contribution aux concertations avec le gouvernement, les partenaires de développement et les autres parties prenantes sur les politiques de financement rural et d'accompagnement de l'entreprenariat agropastoral des jeunes.

40. Pour combler la petite taille de son bureau de pays, le FIDA a *de facto* confié le dialogue sur les politiques publiques à l'équipe du ProDAF, en créant une Cellule nationale de représentation et d'assistance technique (CENRAT), installée au sein du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. La fonction de la CENRAT est principalement d'appuyer les Unités régionales de gestion de projets grâce à un ensemble d'assistants techniques nationaux. Cette innovation a permis d'utiliser le ProDAF pour étayer les processus de formulation des politiques et stratégies de développement rural.

41. Toutefois, le FIDA n'est pas bien représenté dans les concertations qui ont fréquemment lieu à Niamey. Cela s'explique principalement par le fait que son bureau de pays est en sous-effectifs et que le rôle de mener le dialogue politique en son nom a été délégué à la CENRAT. En ce qui concerne le dialogue et le plaidoyer sur la mise en œuvre des projets du programme de pays, le FIDA est représenté par la CENRAT qui relève du Ministère de l'agriculture. L'engagement du FIDA dans le dialogue sur les politiques à travers ses missions de formulation de projets et d'appui à la mise en œuvre reste largement informel et manque de visibilité.

V. Performance de la stratégie (COSOP)

Pertinence

42. Les COSOP de 2006 et de 2012 étaient conformes aux politiques exprimées dans les stratégies et plans de développement du Niger. La stratégie du FIDA au Niger a évolué significativement au cours de la mise en œuvre du COSOP 2012, accordant de plus en plus d'importance à l'accès aux marchés pour les petits producteurs (approche « pôle de développement économique »). Les derniers projets ont également visé la facilitation du dialogue entre les autorités nigériennes et nigérianes sur les échanges transfrontières dans le but d'améliorer l'accès des productions agropastorales aux marchés.

43. Avec le COSOP 2012, le gouvernement du Niger et le FIDA ont entamé une transition vers une « approche programme ». Les aspects principaux de l'approche programme incluent: i) la fusion de plusieurs projets en une seule initiative (p. ex., intégration du PASADEM et du PPI Ruwanmu dans le ProDAF); ii) l'établissement d'une seule équipe pour la gestion des activités financées par plusieurs prêts du FIDA (la CENRAT); iii) la tentative d'accompagner les investissements par des activités « hors

prêts » grâce à la contribution de la CENRAT. Même si le passage de l'approche projets à l'approche programme n'a pas complètement abouti, les objectifs stratégiques du FIDA sont bien alignés sur l'I3N. Les projets sont cohérents avec les priorités nationales et les besoins des régions et communautés.

Efficacité

44. *Objectif spécifique 1: Amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.* Les interventions ont enregistré des résultats appréciables. Pourtant, la stratégie d'intervention n'a pas suivi une approche intégrée, telle que la gestion intégrée des paysages, pour l'amélioration de la productivité agricole et la restauration des terres agricoles, pastorales et forestières dégradées. La petite irrigation a permis d'exploiter les nappes superficielles, alors que c'est la valorisation de l'immense réserve d'eau souterraine qui permettrait de faire face aux aléas climatiques. Des essais d'exploitation d'eaux profondes sont en cours à travers le ProDAF MTZ et PRECIS.

45. L'un des acquis du programme a été l'adoption par les producteurs de technologies améliorées, grâce à l'introduction des systèmes d'appui-conseil agricole, dont les champs-écoles paysans. La multiplication et la diffusion des semences, l'aménagement des espaces pastoraux et le balisage des couloirs pastoraux ont dépassé les prévisions, en raison notamment de l'appui au renforcement des capacités locales de production.

46. *Objectif spécifique 2: Accès aux marchés et intégration des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux organisés dans des chaînes de valeur inclusives.* Les interventions en faveur du développement des chaînes de valeur répondent davantage à un manque d'infrastructure de services et non au besoin d'identifier et de résoudre les contraintes de chaînes spécifiques. L'approche suivie, même si elle est nécessaire, n'inclut pas l'identification, à travers des démarches participatives, de goulets d'étranglement des filières présentant un important potentiel de marché et de valeur ajoutée.

47. *Objectif spécifique 3: Renforcement du cadre institutionnel local et des capacités des acteurs locaux pour la durabilité des activités productives et commerciales.* En rapport avec les structures d'acteurs, le processus de décentralisation est une évolution majeure qui a marqué la gouvernance du développement rural au Niger au cours des périodes couvertes par les deux derniers COSOP. Le programme de pays a été efficace dans son appui aux services techniques déconcentrés. Cependant, les résultats enregistrés dans l'accompagnement des communes dans la réalisation et la gestion post-investissement des microprojets sont mitigés, avec l'exception du projet IRDAR-RCI, qui a contribué au renforcement des capacités des communes en soutenant les conventions avec les services techniques déconcentrés.

48. Les projets ont réalisé des actions d'ingénierie sociale permettant de structurer et renforcer les capacités des systèmes d'acteurs ruraux locaux (organisations paysannes, comités de gestion, associations d'usagers de l'eau, groupements d'intérêt économique, chambres d'agriculture, groupements d'appui-conseil).

VI. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

49. En comparaison avec l'ESPP 2011, la performance du portefeuille et ses résultats se sont améliorés au cours des dernières années (notamment pour l'efficacité, l'efficience, la durabilité du portefeuille et la performance du gouvernement). Dans un contexte peu favorable et caractérisé par la fragilité (crises de production récurrentes, sécheresse, changement climatique, conflits armés dans les zones frontalières), le programme a contribué à augmenter la résilience des ménages et des communautés. Les interventions sur la production (pluviale et irriguée), sur la qualité des semences et l'approvisionnement en intrants ont permis d'augmenter les rendements et de réduire les risques liés aux aléas climatiques.

50. Malgré les efforts considérables faits par les projets, la durabilité des résultats n'est pas totalement assurée. Les faibles capacités de gestion, de renouvellement des stocks et de génération de revenus de plusieurs organisations de base sont parmi les principaux facteurs de faible durabilité. La stratégie d'intervention pour l'amélioration de la productivité agricole et la restauration des terres agricoles, pastorales et forestières a donné de bons résultats immédiats mais n'a pas encore suivi une approche intégrée.

51. Le programme a porté une attention croissante à la dynamisation des échanges et de la commercialisation des produits agricoles. Les opportunités sont claires mais les effets sur la réduction de la pauvreté ne sont pas encore bien documentés. L'absorption budgétaire importante des infrastructures liées aux pôles de développement économique a réduit l'attention et les ressources destinées aux infrastructures et aux services de base (santé, adduction d'eau potable, alphabétisation fonctionnelle). Elle a aussi réduit l'emphase sur certaines activités génératrices de revenus (petits ruminants, volaille) adaptées aux exigences des femmes et des personnes avec un accès restreint à la terre et aux capitaux de production. Le nouveau projet PRECIS prévoit des interventions sur la nutrition, l'hygiène des ménages et l'appui aux centres d'alphabétisation fonctionnelle.

52. Concernant l'appui aux entreprises, notamment des jeunes, trois problèmes principaux ressortent de l'évaluation: i) les différentes modalités d'appui financier aux entreprises (p. ex., subventions ou coûts partagés) ne sont pas toujours bien maîtrisées par les projets; ii) les modalités de crédit ne sont pas bien adaptées aux petits producteurs; et iii) la stratégie et les priorités des projets pour le développement des microentreprises ne sont pas claires. Le nouveau projet PRECIS prévoit des mesures pour améliorer l'offre de services de développement d'entreprises, d'incubation et d'accompagnement des nouvelles entreprises. Toutefois, des orientations stratégiques plus marquées sur les priorités pour l'appui aux entreprises sont nécessaires.

53. Le programme a fait des efforts considérables pour élargir et diversifier les partenariats et pour créer des liens avec les processus de décisions sur les politiques publiques. Mais il n'a pas suffisamment fait remonter les expériences des projets afin d'enrichir les débats sur les politiques.

B. Recommandations

54. **Recommandation 1. Compléter la transition vers une approche programme intégrée**. Il sera notamment important: i) d'affiner le ciblage géographique du programme et de donner la priorité à la consolidation des acquis (notamment pour les pôles de développement économique réalisés) afin de préparer la mise à échelle et d'éviter le risque de dispersion géographique; ii) de rédiger un plan d'action et de mise en œuvre du COSOP pour orienter les investissements ainsi que les activités hors prêts; iii) de veiller à l'intégration des activités appuyées par le programme dans les plans de développement régionaux et des communes; et iv) d'orienter le

travail d'assistance technique de la CENRAT vers une analyse systématique des approches appuyées et de leurs résultats.

55. **Recommandation 2. Examiner à nouveau les approches adoptées pour les pôles de développement économique et pour l'appui aux chaînes de valeur**. Compte tenu des coûts élevés de réalisation des infrastructures et de l'importance de promouvoir la réduction de la pauvreté rurale, il sera important de: i) réaliser prioritairement une étude de la performance des pôles existants et de leurs effets sur les petits producteurs avant la mise à échelle par de nouveaux pôles; ii) lancer un exercice participatif (incluant les petits producteurs, les commerçants, les distributeurs et les autres parties prenantes) pour identifier les chaînes de valeur plus pertinentes pour les petits producteurs et les goulets d'étranglement faisant obstacle à leur inclusion; et iii) prêter une attention spéciale au renforcement du pouvoir contractuel des petits producteurs.

56. **Recommandation 3**. **Rétablir un équilibre entre grands investissements structurants pour la création des pôles de développement économique et les interventions appuyant les infrastructures de base et les activités de génération de revenus visant les plus pauvres, dont les femmes**. L'infrastructure de base (eau potable, santé, alphabétisation fonctionnelle) pose les conditions nécessaires à l'inclusion économique et sociale des plus pauvres. Des accords de collaboration et de cofinancement pourraient être conclus avec d'autres partenaires techniques et financiers. Concernant les petites activités génératrices de revenus, il serait souhaitable de passer en revue les modalités de mise en œuvre et éviter les défauts de conception et d'exécution qui entraînent une mortalité élevée du petit cheptel. Pour ces activités, une subvention financière totale pourrait être justifiée, alignée sur les directives de l'I3N.

57. **Recommandation 4. Introduire une approche intégrée pour l'appui à la production agricole, à la gestion et protection des ressources naturelles et à l'adaptation aux changements climatiques**. **Cette approche devrait inclure une perspective de gestion de conflits**. Les efforts initiaux entrepris par le ProDAF et PRECIS, pour aller au-delà des techniques d'irrigation individuelle ou en binôme, nécessitent d'axer davantage les efforts sur une approche d'aménagement intégré des bassins versants. Il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur l'utilisation des systèmes d'irrigation permettant aux petits agriculteurs d'être durablement résilients face aux aléas climatiques, grâce notamment à la mobilisation de l'eau des nappes phréatiques profondes. Le programme devrait intégrer, dans sa théorie du changement, des outils pour l'analyse des conflits dans les contextes régional et nigérien, ainsi qu'un guide pour la conception d'interventions sensibles aux conflits.

58. **Recommandation 5. Passer en revue les approches d'appui aux petites entreprises qui peuvent notamment bénéficier aux jeunes**. Le programme devrait formuler des priorités claires pour le développement des entreprises et l'assistance technique qu'elles nécessitent. Des opportunités existent dans le contexte des pôles de développement économique (p. ex., entreprises prestataires de services à la production, à la transformation et à la commercialisation) ainsi que du développement de l'infrastructure (p. ex., entreprises locales de construction et d'entretien). Du point de vue financier, il s'avère nécessaire d'adapter les services financiers aux exigences des petits entrepreneurs. Un diagnostic pour étayer un programme d'appui technique impliquant les banques et les institutions spécialisées en microfinance, en partenariat avec le Réseau national des Chambres d'agriculture, représenterait une première étape.

59. **Recommandation 6. Renforcer la représentation du FIDA dans les instances de concertation avec le gouvernement et les partenaires**. La collaboration du FIDA avec d'autres partenaires techniques et financiers et la CENRAT demeure essentielle. Toutefois, le travail de consultation et concertation ne peut pas être

délégué dans sa totalité. Le FIDA devra assurer sa présence ou éclaircir sa position et présenter ses contributions pour que ses apports puissent être mieux compris et reconnus. À travers son bureau sous-régional et son siège de Rome, le FIDA pourrait mobiliser des conseillers techniques et appuyer des études ou des travaux de capitalisation. Un minimum de personnel d'appui au cadre national du FIDA à Niamey permettrait d'ailleurs de le positionner sur des rencontres plus stratégiques, de dialogue politique et de représentation.